

UE  
2021

# UNIVERSITES - D'ETE -

7-8-9 SEPTEMBRE 2021

PALAIS DES CONGRÈS - PARIS

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES   
Région Paris Ile-de-France

CRCC  
COMPAGNIE  
REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES  
PARIS

CRCC  
COMPAGNIE  
REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES  
DE VERSAILLES  
ET DU CENTRE

UE  
2021

# Les pièges de la TVA

# INTERVENANT

---



Alexandra L'herminé  
Avocat

CMS Francis Lefebvre  
Avocats

## Les pièges de la TVA

- Indemnités
- Locations immobilières
- Brexit
- Réforme du e-commerce
- Anticipation du droit à déduction et autoliquidation de la TVA
- Formalisme des factures
- Offres composites
- Les nouveautés à venir

## Les indemnités : Retour vers le passé!

- Une évolution impulsée par la CJUE
- Les situations à risque :
  - Prestation future donnant lieu à un paiement qui reste acquis au prestataire même si le service n'est pas exécuté du fait du preneur (cas des billets vendus non utilisés, des no show, etc.)
  - Prestation continue à laquelle il est mis un terme avant l'expiration de la durée d'engagement et du fait du preneur, donnant lieu au versement d'une somme, les conditions financières de cette résiliation anticipée étant convenues entre les parties *ab initio*
- Une appréciation parfois opportuniste selon que l'on verse ou que l'on reçoive l'indemnité



# Les locations immobilières de locaux nus à usage professionnel :

## Un peu de souplesse dans un monde de brutes

- Rappel du régime de TVA applicable aux locations immobilières
- CE, 9 septembre 2020, n° 439143, SCI EMO : Précisions sur la portée de l'option pour la taxation volontaire des loyers

## Brexit : Points d'attention

- **Opérations portant sur les biens :**
  - Situation de l'Irlande du Nord (31 décembre 2024)
  - Livraisons DDP depuis l'UE à un client UK
  - Maintien des déclarations Intrastat à l'arrivée au UK
- **Opérations bancaires et financières au profit d'un preneur britannique**



## Réforme du e-commerce : Entre opportunités et complexité

- **Champ d'application de la réforme**
- **Points d'attention :**
  - Le nouveau seuil de taxation pour les ventes à distance intracommunautaires et le guichet OSS régime UE
  - Le nouveau régime pour les ventes à distance de biens importés
  - La nouvelle redevabilité des plateformes dans certains cas





# Anticipation du droit à déduction et autoliquidation de la TVA : Nous connaissons tous la règle et pourtant...

- **Anticipation du droit à déduction**
- **Autoliquidation de la TVA :**
  - Prestataires hors UE
  - Rappel : TVA à l'importation au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## Formalisme des factures : La douloureuse

- Mentions obligatoires sur les factures : 15 € par erreur ou omission
- Cas d'application les plus fréquents :
  - Mention justifiant de l'exonération de TVA
  - Numéro de TVA du client
  - Numérotation des factures
- L'amende pour défaut d'émission de facture déclarée inconstitutionnelle (Décision n° 2021-808 QPC du 26 mai 2021)



# Offres composites : une nouveauté toute relative

- Introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le CGI de la jurisprudence de la CJUE
- Notion d'opération unique
- Appréciation du point de vue du consommateur moyen
- Suppression de la possibilité de ventilation par taux

## Les nouveautés à venir

- La décision de la CJUE sur la TVA sur la marge (immobilier)
- Le régime de groupe : 1<sup>er</sup> janvier 2023
- La facturation électronique : entre 2023 et 2025
- **Projet de Loi de finances pour 2022 :**
  - TVA sur les acomptes versés au titre de livraisons de biens
  - Option pour la taxation des opérations bancaires et financières

**UE**  
2021

**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**

[WWW.UE2021.FR](http://WWW.UE2021.FR)

[#UE2021](https://twitter.com/UE2021)